

DÉCISION N° D 19-005

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée, Madame Florence HILAIRE, agissant en qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommée à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL18023713A en date du 27 septembre 2018, publié au Journal Officiel de la République Française le 9 octobre 2018,

Vu le Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes et notamment son article 14 relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 portant sur les délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R*321-9 ;*

Décide par la présente que **Madame Véronique GUIRIMAND, Secrétaire Générale**, reçoit, à titre temporaire et jusqu'au remplacement du poste de Directeur Territorial Loire, délégation de signature pour les certifications de services faits pour les dossiers de la Direction Territoriale Loire.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 27 mars 2019


La Directrice Générale
Florence HILAIRE


Le Secrétaire Générale
Véronique GUIRIMAND